



erreur publicitaire commise par l'organisme page jaune

Par **COLLE_old**, le **22/11/2007** à **15:32**

Bonjour

je suis artisan taxi . comme tout les ans je fait faire mon annonce publicitaire par les pages jaunes.

Mais voila. Sur les nouvelles pages jaunes , je vois tout de suite une erreur grave de leur part. Qui m'est confirmé par la direction de la concurrence de la consommation et de la repression des fraudes. Il y a mon annonce a moi, qui est tout a fait normal, puis une autre société de taxi qui n'existe pas dans ma commune.

cet société exploite a 3kms de ma commune.

bien sur, cela me fait beaucoup de mal car je vois cet société prendre en charges des clients sur ma commune du a cet erreur.

depuis septembre plus d'appel telephonique.

Le directeur départemental de la repression des fraudes, ma transmis un courrier en me précisant que cet en réalité une erreur des pages jaunes, et que si j'estime avoir subi un préjudice en raison de cette erreur de me retourner contre cet organisme pour un éventuel dédomagement.

C'est la que j'ai besoin de vous.

Je paye chère mon annonce auprès des pages jaunes pour avoir quelques clients de plus, et de l'autre coté il me font faire une faillite!!!

au secours aider moi !!!

merci de tout coeur.